

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voici était aussi nécessaire pour compléter l'ouvrage intitulé *La chaussure militaire*, que pour démontrer ce que chacun comprendra maintenant, c'est que les bas et les chaussettes de forme rationnelle sont aussi *indispensables* que le soulier rationnel.

Il en est de même des enseignements contenus dans ces deux ouvrages, ayant chacun leur importance particulière, quoique traitant en quelque sorte le même sujet. Le vêtement intérieur du pied joue, en effet, un rôle aussi important que la chaussure elle-même. Il ne suffit pas dès lors d'en chercher la preuve dans l'une ou dans l'autre de ces deux brochures; il vaudrait mieux, au contraire, que chacun voulût bien se donner la peine d'examiner ses pieds ou ceux de ses enfants, car il ne tarderait pas à se convaincre que tout ce que nous avons dit est parfaitement exact et surtout parfaitement clair.

Berne, mai 1883.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Feu grégeois. — Le secret dont la composition du feu grégeois a été longtemps entouré est aujourd'hui complètement éclairci. On peut dire même qu'il n'a jamais été perdu. Les projectiles incendiaires, tels que les obus munis d'évents par où s'échappaient de longs jets de feu et que l'armée allemande a jetés sur Paris en 1870, ne différaient probablement des marmites à feu décrites par les historiens arabes que par l'épaisseur plus grande des parois et par la projection des obus au moyen d'un canon, au lieu d'une arbalète à tour; mais la matière incendiaire était à peu près la même.

Les obus proprement dits, tombés sur Paris par milliers, en décembre 1870 et janvier 1871, lançaient de tous côtés, dans l'acte de leur explosion, des cartouches remplies de roche à feu, c'est-à-dire d'un mélange incendiaire presque identique au feu grégeois. Mais les effets mêmes de ces cartouches, une fois l'explosion produite, n'étaient guère plus redoutables que n'ont dû l'être autrefois ceux des traits à feu des Arabes. Il était facile d'éteindre ces cartouches et d'arrêter l'incendie qu'elles étaient destinées à provoquer. La substance inflammable dont elles étaient remplies est un mélange de salpêtre, de soufre et d'un corps résineux.

C'était surtout lorsqu'il agissait sur des bâtiments en bois, navires, galeries de défense, tours roulantes ou machines de siège, que le feu grégeois exerçait ses effets les plus redoutables, et qu'il justifiait la terreur qu'il inspirait aux peuples ignorant son usage. Vis-à-vis des constructions de pierre, il n'était guère plus efficace que les obus à pétrole de la Commune, et son action sur les guerriers couverts de fer était si facile à éviter ou si peu dangereuse, que Joinville, au milieu des descriptions effrayées qu'il

en retrace, ne dit pas qu'un seul homme notable de l'armée des croisés ait péri victime de l'attaque directe de ce feu.

Un nouveau bateau-torpille. — Un certain J.-L. Tuck est parvenu, après vingt ans d'études et d'expériences, à perfectionner un bateau-torpille sous-marin de la plus grande importance. L'inventeur affirme qu'avec deux de ces bateaux placés dans un port ou une baie, on peut détruire la flotte la plus puissante du monde.

Ce bateau sera en acier, sous forme d'un cigare, avec six pieds de diamètre au milieu, trente pieds de long; il sera construit de façon à être parfaitement à l'épreuve de l'eau. Indépendamment des torpilles nécessaires, il pourra porter un équipage de trois hommes.

La force motrice sera due à l'électricité. Le bateau pourra rester sous l'eau un temps indéfini. Il n'y aura qu'à se procurer de l'air respirable, ce à quoi l'on parvient au moyen d'un balancement imprimé au bateau,

Il a deux gouvernails, l'un vertical, l'autre horizontal. Par ce dernier, le bateau peut-être guidé en bas. Il a deux moteurs, l'un à l'extrémité, l'autre au centre de la coque. Le dernier a pour but d'élever la coque en haut ou de l'immerger verticalement. Quand il fonctionne, une chambre du bateau est pleine d'air comprimé que l'on peut régler à volonté. Un homme de l'équipage est chargé du moteur électrique et de la direction du bateau, un autre de la pompe à air, enfin le troisième, qui est le capitaine, est chargé des torpilles. Pendant le service, celui-ci sera habillé en plongeur. Son opération constitue la partie la plus ingénieuse de la nouvelle invention.

Une chambre qui s'ouvre au moyen d'une double porte à souricière est partagée en deux sections. Dans l'une des sections demeure le capitaine. la pression atmosphérique empêche l'eau de pénétrer pendant qu'on enlève l'autre porte. Lorsque l'eau y pénètre, le capitaine se trouve dans les conditions pareilles à celles d'un plongeur ordinaire. Il va à droite à gauche et accomplit son ouvrage.

D'après l'inventeur, ce bateau peut se glisser sous un gros vaisseau de guerre sans que sa présence puisse être soupçonnée et sans donner lieu au moindre signal. On peut se servir de toute espèce de torpilles, toutefois le modèle que préfère l'inventeur consiste en une double cartouche de dynamite pouvant flotter au moyen de liège et rester sous le ventre d'un bateau le temps nécessaire au but poursuivi.

Les torpilles sont reliées par des fils à une pile électrique et, par ce moyen, on peut provoquer l'explosion lorsqu'on est loin de tout danger.

Un bateau sur le modèle présenté par l'inventeur sera mis incessamment en construction et pourra être terminé dans trois mois. Les essais de ce terrible destructeur seront faits dans la baie même de San Francisco.